



# L'Essentiel

Les études de l'Hadopi en 10 minutes chrono - #3 - Septembre 2017

## EN 2017, LA PROGRESSION DE LA CONSOMMATION DE BIENS CULTURELS DÉMATÉRIALISÉS S'ACCOMPAGNE D'UNE AUGMENTATION DES PRATIQUES MIXTES, À LA FOIS LICITES ET ILLICITES

**D**ans le cadre de sa mission légale d'observation des usages licites et illicites, l'Hadopi publie deux baromètres annuels permettant de renseigner les indicateurs prévus par le décret n°2011-386 du 11 avril 2011 et de mesurer, d'une part, l'évolution des usages de biens culturels dématérialisés, de l'autre, les freins et motivations à ces pratiques. La dernière vague du baromètre des usages, réalisé depuis 2011, voit la consommation de biens culturels dématérialisés poursuivre sa progression pour atteindre 78 % des internautes de 15 ans et plus. Cette hausse de la consommation s'accompagne d'une augmentation des

pratiques mixtes, à la fois licites et illicites, par rapport à la même période en 2016 et par rapport au début de l'année 2017. De prochains travaux devront déterminer si cette augmentation des pratiques, notamment portée par la consommation illicite de séries en *streaming*, est conjoncturelle ou tendancielle. Parallèlement, les abonnements aux offres audiovisuelles progressent significativement, de 5 % à 9 % des internautes en 2017. Le baromètre de l'offre légale confirme dans cette dernière édition que la volonté d'être en conformité avec la loi, le respect des auteurs, mais aussi la crainte des virus sont les principales motivations d'une consommation licite.

### MÉTHODOLOGIE

La septième vague du baromètre des usages a été confiée à Médiamétrie : étude quantitative en ligne réalisée du 13 avril au 2 mai 2017, auprès d'un échantillon de 1543 internautes âgés de 15 ans et plus, représentatif de la population française ; représentativité assurée par la méthode des quotas (données de cadrage Médiamétrie - Observatoire des usages Internet).

La cinquième vague du baromètre de l'offre légale a été confiée à l'Ifop : étude quantitative en ligne menée du 16 au 25 janvier 2017 auprès d'un échantillon de 1508 internautes âgés de 15 ans et plus, représentatif de la population française ; représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas (données de cadrage Ifop - Omnibus téléphonique réalisé en janvier 2017).

### LA CONSOMMATION CULTURELLE DÉMATÉRIALISÉE POURSUIT SA PROGRESSION ET CONCERNE PRÈS DE QUATRE INTERNAUTES SUR CINQ

La nouvelle vague du baromètre des usages montre **une progression de la consommation de biens culturels dématérialisés en 2017. 78 % des internautes déclarent avoir consommé des biens culturels dématérialisés sur les douze derniers mois**, contre 70 % en 2016. Les principaux biens culturels dématérialisés voient leur consumma-

tion croître dans des proportions comparables, dans la poursuite de la tendance haussière se dessinant depuis 2013 : 52 % des internautes ont consommé de la musique en ligne (contre 47 % dans la précédente vague), 45 % des films ou vidéos (contre 39 % en 2016) et 37 % des séries télévisuelles (35 % en 2016). Cette progression des

usages touche **tous les types de consommateurs, et plus particulièrement les populations moins consommatrices en ligne**, en particulier les individus âgés de 40 ans et plus (69 % de consommateurs en ligne, +8 points), ce qui montre une **généralisation croissante de la consommation de biens culturels dématérialisés** (figure 1, page 2).

## DES PRATIQUES ILLICITES TOUCHANT PLUS D'UN TIERS DES INTERNAUTES

Parallèlement à la hausse de la consommation globale, la part d'internautes déclarant consommer de manière illicite a augmenté elle aussi pour atteindre **27 % des internautes de 15 ans et plus** (contre 20 % en 2016) et **35 % des consommateurs de biens culturels dématérialisés** (contre 29 % en 2016). **Cette hausse correspond à l'augmentation de huit points des pratiques mixtes licites et illicites** qui représentent aujourd'hui 23 % des internautes de 15 ans et plus contre 15 % en 2016 (figure 2).

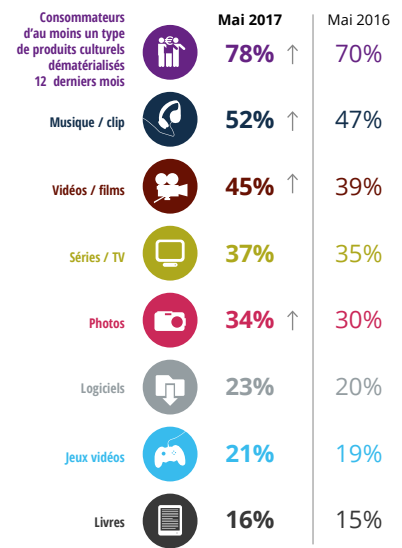
**On constate donc un élargissement des pratiques illicites au sein de la population, mais qui coexistent avec des pratiques légales, demeurant plus fréquentes :** l'étude menée par l'Hadopi sur les risques encourus sur les sites illicites

(L'Essentiel juin 2017<sup>1</sup>) montrait un taux de consommateurs illicites similaire (36 % des consommateurs).

Néanmoins, parmi ces 36 %, 21 % déclaraient consommer le plus souvent de manière légale, même s'ils pouvaient adopter occasionnellement des pratiques illicites (10 % déclaraient partager leur consommation de manière équivalente entre le légal et l'illégal et seulement 5 % adoptaient essentiellement des pratiques illégales).

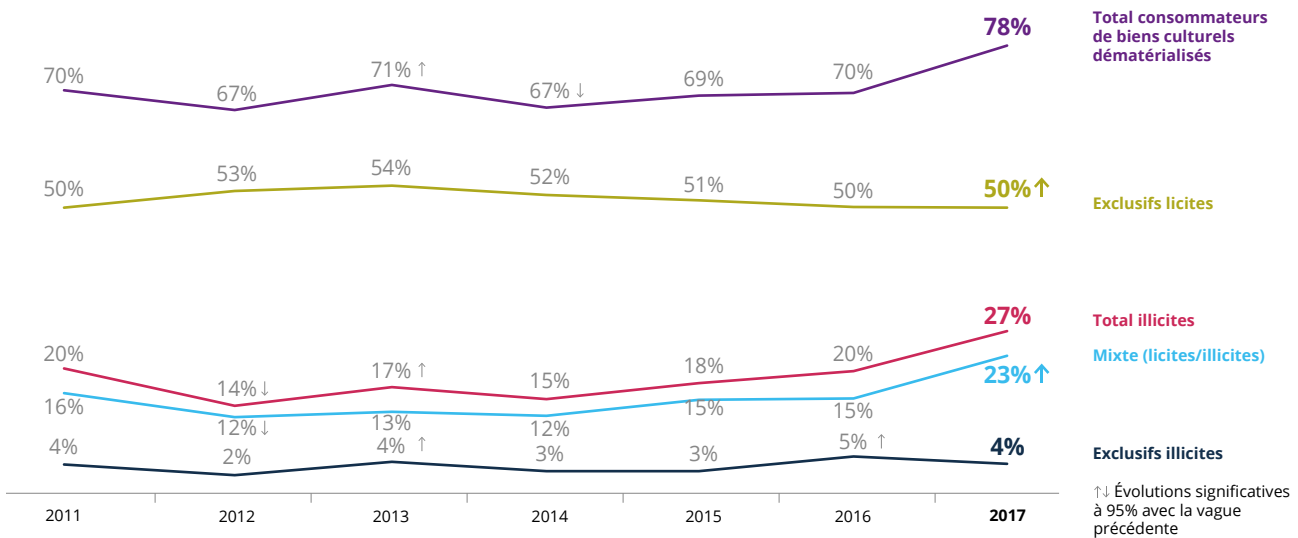
Cette même étude sur les risques encourus sur les sites illicites montrait une prédominance du *streaming* dans les pratiques illicites (pratiqué au moins une fois par mois par 64 % des consommateurs illicites, contre 49 % pour le téléchargement en général et 30 % spécifiquement pour le pair à pair).

Figure 1 : Taux de consommation de biens culturels dématérialisés au global et par catégorie de bien - Base : internautes de 15 ans et plus (Baromètre des usages avril / mai 2017).



↑↓ Évolutions significatives à 95% avec la vague précédente

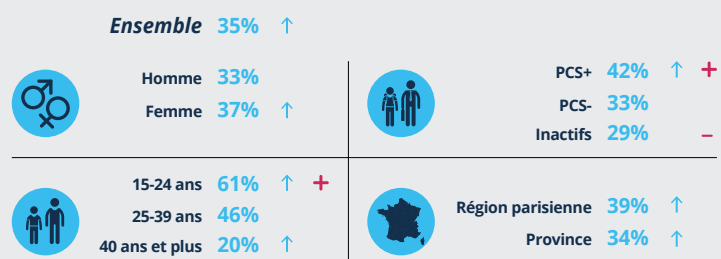
Figure 2 : Évolution de la consommation licite / illicite - Base : internautes de 15 ans et plus (Baromètre des usages avril / mai 2017)



## LE PROFIL DES CONSOMMATEURS ILLICITES

**Les pratiques mixtes licites et illicites progressent chez la plupart des catégories d'internautes**, y compris chez ceux qui avaient précédemment une pratique exclusivement légale. Les 15-24 ans restent ceux qui déclarent les plus forts taux de pratiques illicites (61 % contre 52 % en 2016), suivis des 25-39 ans (46 % contre 39 % en 2016) et des catégories socio-professionnelles supérieures (42 % contre 34 % en 2016) ; on note également des augmentations importantes de ces pratiques chez les femmes - particulièrement consommatrices de séries - (37 % contre 25 % en 2016) et les 40 ans et plus (20 % contre 14 % en 2016) (figure 3).

Figure 3 : Profil des consommateurs illicites - Base : consommateurs de biens culturels dématérialisés (Baromètre des usages avril / mai 2017).



↑↓ Évolutions significatives à 95% avec la vague précédente

+ - Écarts significatifs positifs/négatifs à 95% par rapport à l'ensemble des internautes

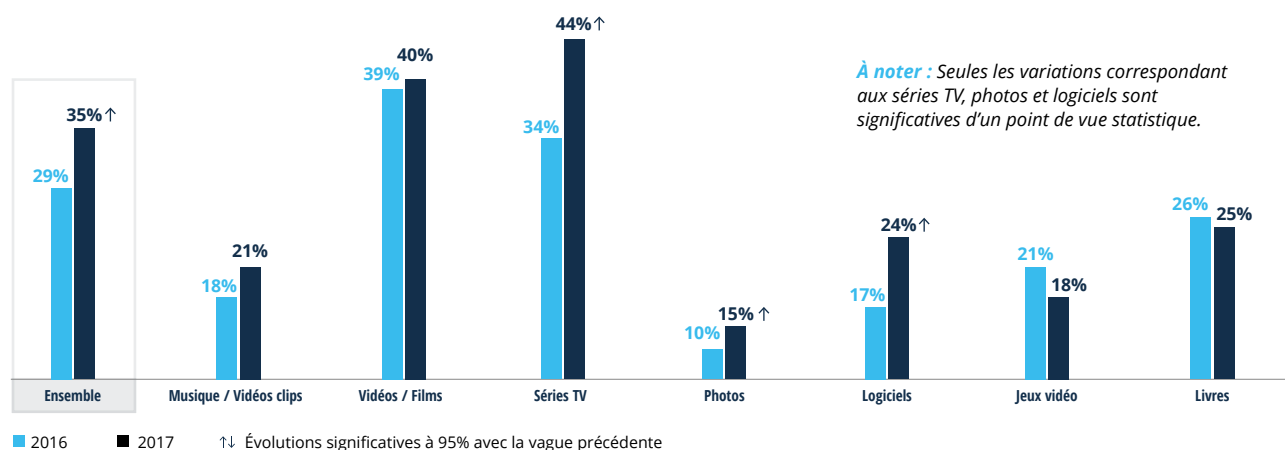
## LA HAUSSE DES PRATIQUES ILLICITES EST NOTAMMENT PORTÉE PAR LES SÉRIES TV CONSULTÉES PRINCIPALEMENT EN *STREAMING*

Cette progression de la consommation illicite semble essentiellement reposer sur une plus grande consommation illicite des séries télévisées : 44 % des internautes en consommant en ligne y accèdent de manière illicite, contre 34 % au sein de la vague précédente et 31 % en janvier 2017 selon le baromètre de l'offre légale.

En outre, la consultation de sites illicites de *streaming* pour le visionnage de séries progresse de neuf points en 2017. Il s'agira de vérifier si ces résultats correspondent à un effet saisonnier (récurrent au printemps ou lié à une sortie attendue par exemple) ou amorcent une tendance à plus long terme. Ces résultats traduisent par ailleurs une plus

grande diversité des pratiques des consommateurs de séries : on peut imaginer que ceux-ci, abonnés à une offre de SVOD ou familiers des offres de VOD, sont tentés de recourir à des moyens illégaux, notamment le *streaming*, pour accéder aux séries indisponibles sur leurs offres habituelles (figure 4).

Figure 4 : Évolution de la consommation illicite selon la catégorie de bien culturel  
Base : consommateurs de biens culturels dématérialisés (Baromètre des usages avril / mai 2017).



À noter : Seules les variations correspondant aux séries TV, photos et logiciels sont significatives d'un point de vue statistique.

### DES MODES DE CONSOMMATION PRÊTS À SE DIVERSIFIER

En 2017, les consommateurs déclarent nettement moins recourir à l'offre illicite « par habitude » : seulement 37 % des répondants citent ce motif, contre 46 % précédemment, soit une baisse significative que l'on observe plus particulièrement auprès des 15-24 ans. Le contenu de l'offre (le catalogue notamment) est toujours perçu, lui, comme un frein important à une consommation licite (cité par 49 % des consommateurs illicites). **Le prix reste le premier frein perçu à la consommation légale**, cité par 69 % des consom-

mateurs des biens culturels dématérialisés, un constat similaire à celui des précédentes éditions du baromètre (67 % en 2016, 70 % en 2015).

**Les offres audiovisuelles par abonnement se développent significativement** : 9 % des internautes déclarent être titulaires d'un abonnement VOD ou SVOD, contre 5 % précédemment ; on note par ailleurs une stabilité de l'abonnement à des offres de *streaming* musical (26 % des internautes interrogés). Pour trouver des films, près d'un internaute sur deux préfère utiliser un moteur de recherche plutôt qu'un site « préféré », déjà identifié. À l'inverse, 61 % des consommateurs de musique privilégient leurs sites favoris pour en consommer.

### LA VOLONTÉ D'ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI RESTE LA PREMIÈRE MOTIVATION À CONSOMMER DE FAÇON LÉGALE

Entre usagers aux pratiques illicites et ceux exclusivement licites, les principales motivations à consommer légalement font consensus depuis deux vagues. **La conformité avec la loi est la première raison avancée par ces deux populations (pour rappel, l'Hadopi dispose d'une forte notoriété - 72 % des Français de 15 ans et plus connaissent l'institution<sup>2</sup> - et a envoyé près de dix millions de recommandations aux abonnés).** Viennent ensuite le respect des auteurs et la peur des virus. Pour ceux qui se tournent vers des pratiques illicites, la consommation licite va de pair avec une affinité forte vis-à-vis du contenu. Moins d'un tiers des internautes jugent l'offre légale plus simple à utiliser et plus facile d'accès que l'offre illégale (30 % la considèrent plus simple, 28 % plus facile d'accès). Les utilisateurs illicites sont presque une majorité (44 %) à juger l'offre illégale aussi facile d'accès que l'offre légale (figure 5, page 4).

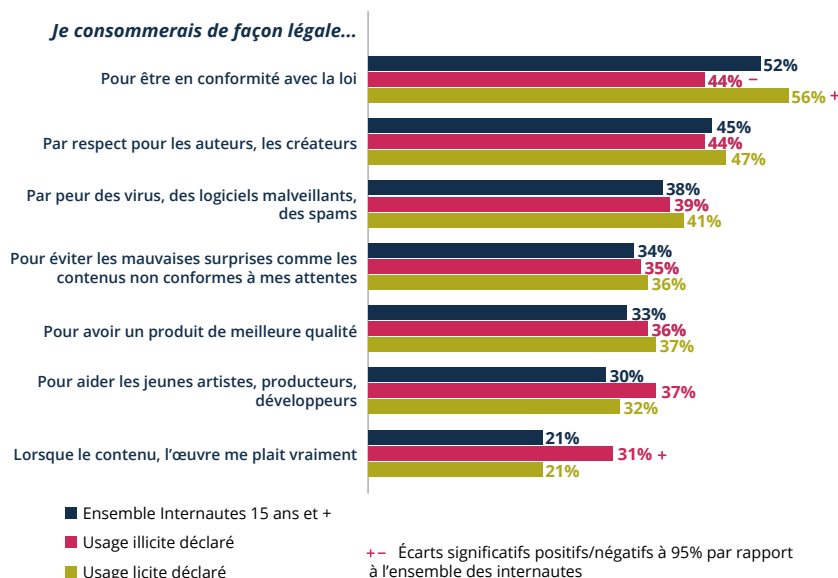


#### UN PANIER MOYEN EN BAISSÉ

Le prix est très souvent jugé trop élevé dans les enquêtes qui s'intéressent à la satisfaction du consommateur. En outre, l'existence d'une offre gratuite (licite et illicite) de biens culturels dématérialisés venant concurrencer l'offre payante peut faire apparaître le prix comme un frein d'autant plus important à une consommation licite.

De fait, le panier que les interviewés déclarent dépenser en moyenne par mois pour la consommation de biens culturels dématérialisés poursuit sa tendance à la baisse dans cette vague pour s'établir à 14 € (contre 16 € en 2016 et 19 € en 2013) et 27 € à partir d'un euro dépensé (contre 33 € en 2016 et 34 € en 2013).

**Figure 5 : Principales motivations à consommer de manière légale**  
Base : internautes de 15 ans et plus (Baromètre de l'offre légale, janvier 2017).



## UNE CONFUSION ENTRE LÉGALITÉ ET CARACTÈRE PAYANT ENCORE FORTEMENT ANCRÉE

La légalité d'un site reste, à tort, encore fortement associée à un contenu payant (60 % des internautes). Très ancrée dans l'esprit des usagers aux pratiques licites (72 %),

cette confusion est un peu plus présente depuis deux ans chez les internautes aux usages illicites (50 % en janvier 2017 et 2016 contre 36 % en 2014). **L'accès à un paiement sécurisé est d'ailleurs le critère donnant le plus aux internautes le sentiment que l'offre est légale, et de manière encore accentuée auprès des consommateurs illicites.** La notoriété du site est le deu-

xième critère de légalité avancé, en hausse depuis un an, tout comme l'identification claire du propriétaire du site. La présence d'une charte et des conditions d'utilisation est le troisième critère retenu pour caractériser l'offre légale. Enfin, les consommateurs aux usages illicites se montrent également sensibles à la labellisation du site.

Ces nouvelles éditions des baromètres des usages et de l'offre légale montrent ainsi une tendance croissante à la mixité des pratiques licites et illicites où offres légale et illégale sont utilisées de manière complémentaire et parfois sans que l'utilisateur soit pleinement à même de les distinguer.

## LES OUTILS DE L'HADOPI AU SERVICE DE L'OFFRE LÉGALE

Appelée à intégrer le site complet hadopi.fr, la plateforme offrelegale.fr, qui référence l'ensemble des offres apparaissant comme respectueuses du droit d'auteur est connue par plus d'un quart des internautes. Le service de signalement des œuvres introuvables, mis en place en 2013, est quant à lui reconnu comme une bonne initiative par 71% des internautes.

### ENSEIGNEMENTS CLÉS

- La consommation de biens culturels dématérialisés augmente de huit points par rapport au printemps 2016 pour s'établir à 78 % des internautes de 15 ans et plus.
- La part des internautes déclarant avoir des pratiques mixtes, à la fois licites et illicites, est en hausse de huit points (pour atteindre 23 % des internautes, les pratiques illicites concernant au total 27 % des internautes de 15 ans et plus). Les pratiques illicites sont notamment portées par la consommation de séries TV en *streaming*.
- Les abonnements VOD/ SVOD progressent (plus quatre points, soit 9 % des internautes).
- Le panier moyen consacré aux dépenses culturelles en ligne poursuit sa tendance baissière pour s'établir à 14 € par mois (par rapport à 16 € en 2016).
- La première motivation avancée par les internautes pour consommer de manière légale reste la conformité avec la loi.

### RETROUVEZ LE RAPPORT COMPLET DE L'ÉTUDE SUR LE SITE DE L'HADOPI : [WWW.HADOPI.FR](http://WWW.HADOPI.FR)

#### Derniers numéros parus :

L'Essentiel #2 : Consommation illicite d'œuvres culturelles dématérialisées : une exposition plus forte aux risques en ligne

L'Essentiel #1 : Les 8-14 ans : l'émergence d'une génération de « *smartphone natives* »

Contactez nous pour recevoir par courriel les avis de parution (10 numéros par an environ)

Directeur de la publication : Christian Phéline / Contributeurs à ce numéro : Marianne Serfaty, Raphaël Berger / Chargé de publication : Martin de Beaune.

Hadopi

HAUTE AUTORITÉ POUR LA DIFFUSION DES ŒUVRES ET LA PROTECTION DES DROITS SUR INTERNET

4, rue du Texel - 75014 PARIS - [www.hadopi.fr](http://www.hadopi.fr)

Contact : [presse@hadopi.fr](mailto:presse@hadopi.fr) @InsidOpi